



Aubervilliers, le 4 mai 2016

Centre aquatique olympique à Aubervilliers

La Maire Mériem Derkaoui écrit à Patrick Kanner, Ministre des Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

Monsieur le Ministre,

J'ai appris qu'au bureau exécutif de « Paris 2024 », réuni lundi dernier à Marseille, avaient été évoquées, par la Direction du comité de candidature, les difficultés d'utiliser la parcelle jusqu'ici retenue à Aubervilliers/Saint-Denis pour la construction du Centre aquatique olympique. Deux autres sites pourraient être étudiés !

Je suis surprise qu'après de si longs mois la direction du comité arrive à cette conclusion que je ne peux évidemment pas partager.

Il est bien entendu que le Centre aquatique a toujours été envisagé sur la dite parcelle et qu'il a toujours été question de lui adjoindre des surfaces complémentaires pour les besoins des deux quinzaines olympique et paralympique.

Ainsi, l'étude de faisabilité présentée au Directeur général des services de la ville d'Aubervilliers et à mon Directeur de Cabinet le 9 mars répondait au programme du C.I.O sur 5,8 ha.

Aujourd'hui, le comité nous dit que la mutualisation d'une parcelle (le parking P4 sud du Stade de France) n'est plus possible et que la Société du Grand Paris ne peut mettre à disposition une autre parcelle au sud de la gare du RER. La surface se trouve réduite à 4,8 ha ! Le programme du C.I.O. n'est plus respecté !

Ce scénario n'est pas respectueux de notre territoire déjà engagé aux côtés de la Ville de Paris pour les candidatures de 2008 et de 2012 et mobilisé pour le succès de « Paris 2024 ».

La dimension sportive et populaire de cette mobilisation, une des composantes de notre projet olympique, ne peut être effacée par ces arguments. Des surfaces complémentaires peuvent encore être mobilisées.

Le comité dit vouloir avant tout gagner. Nous ne gagnerons pas en décevant la population. Je n'ai pas d'information sur les nouveaux sites. Je crains seulement qu'ils soient moins bien desservis par les transports en commun, ce qui n'est pas un petit problème quand on s'intéresse au fonctionnement d'un centre aquatique hors compétitions internationales.

Vous avez souligné, à plusieurs reprises, l'intérêt du dossier de candidature qui associe Paris, Aubervilliers, Plaine Commune et le département de Seine Saint-Denis. Je rappelle qu'après les échecs des candidatures précédentes, l'Etat s'était engagé à construire trois équipements. Ce qui a été fait pour le Vélodrome et le Stand de tir, pas pour le centre aquatique. Ce dernier est un des seuls équipements à devoir être construit pour la présente candidature. Avec la Maire de Paris,

nous avons déjà eu l'occasion de dire que le Centre devrait être construit sans attendre quoi qu'il advienne le 13 septembre 2017 *. Notre pays, la Métropole du Grand Paris, nos nageuses et nageurs, leur fédération en ont besoin.

Je souhaite que le Comité de candidature qui s'affranchit des engagements antérieurs, certes pas pris par lui, entende nos arguments. Je pense d'ailleurs que les sportifs de la famille olympique qui travaillent à la réussite du dossier de candidature savent ce que représentent ces engagements pour la population sportive de notre territoire.

Restant à votre disposition pour échanger sur ce dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Mériem DERKAOU
Maire d'Aubervilliers
Vice-présidente du Conseil départemental
de la Seine Saint-Denis

* Jour du vote du CIO pour désigner la ville organisatrice des JO 2024